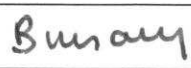


**Ministère de l'Ecologie, du Développement durable,  
des Transports et du Logement**  
*Direction Générale des Infrastructures,  
des Transports et de la Mer*

## COMPTE-RENDU DE REUNION

<b>Date :</b> 25 janvier 2012	<b>Lieu :</b> bureau DG
<b>Objet :</b> Tour d'horizon DGITM – DREAL référent	
<b>Participants :</b> D. Bursaux, L. Roy, P. Moulet, JB Kovarik	
<b>Principaux sujets :</b>  <i>Budget Base Zéro (BBZ)</i> Le processus sera lancé par une circulaire du SG dans les toutes prochaines semaines en vue de la répartition des moyens 2013. Des groupes de travail seront organisés avec chacun des responsables de programme. La DGITM est attentive aux moyens de CTT et des centres d'exploitation des DIR. => <b>action SAGS/BCS</b>  <i>Responsabilité AO des TET – SA 2013</i> Organiser la formation des agents en DREAL (forte demande), avec la participation de la DGITM, de la SNCF et de RFF. Examiner si la nouvelle formation « <i>Connaissance de base du transport ferroviaire</i> » prévue au Catalogue 2012 « <i>Formation continue des services déconcentrés – programmes IST et SAM</i> » et qui doit avoir lieu aux CVRH d'Arras, de Nantes, de Toulouse, de Mâcon, répond à cette demande, sinon l'améliorer. => <b>action DIT/RFV3</b>  <i>SCA</i> D'une manière générale, mieux informer les DREAL des décisions prises au niveau central concernant les SCA. => <b>action DIT/GRA</b>  <i>Environnement</i> Communiquer aux DREAL le point de vue de la DGITM sur les conséquences des nouvelles dispositions réglementaires et leurs circulaires relatives aux enquêtes publiques et aux études d'impact. => <b>action DIT/ARN et la conseillère juridique de la DIT</b>  <i>Ports maritimes</i> Resserrer les liens avec les DREAL membre du conseil de surveillance de GPM. Réunir 2 à 3 fois par an les DREAL concernés avec les présidents de directoire de GPM et la DGITM. => <b>action DST/PTF</b>  <b>Autres sujets abordés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le devenir des CPER au-delà de 2014.</li><li>- Les suites rapport Belotte sur l'ingénierie routière.</li><li>- La responsabilité générale des DDT dans la gestion des crises et la remontée des informations.</li><li>- La propreté le long des RN.</li></ul>	
<b>Suites à donner :</b> par les unités de la DGITM indiquées ci-dessus	
<b>Rédacteur :</b> JBK	<b>Visa :</b> 
<b>Diffusion :</b> D. Bursaux – L. Roy – DIT – DST – SAGS	